ASSURANCE MUTUELLE DU "SUN," [illegible] Bureau encoignure Camp et Commune. 10 nov

ALFRED MUNROE, MARCHAND D'HABILLEMENS, No. 34, rue des Magasins. 10 nov

AUGUSTE MOLIER, IMPORTATEUR DE VINS, [illegible] No. 90 rue St. Louis. 10 nov

B. O. VIGNAUD, [illegible], Importation Directe, No. 40, [illegible] 10 nov

B. TALAMON, [illegible] VINS, LIQUEURS, [illegible] 10 nov

B. VALES, [illegible] No. 26, rue [illegible] 10 nov

B. A. SOULIE, [illegible] No. 46, rue [illegible] 10 nov

BUDDECKE, WOODS & Co., MARCHANDS [illegible] 92 Tchoupitoulas. 10 nov

CHARLES DUFOUR, [illegible] COMMISSION [illegible] 10 nov

CHARLES A. BARRIÈRE, IMPORTATEUR [illegible] Françaises, [illegible] No. 30, [illegible] de Chartres, Nouvelle [illegible] 10 nov

CORDEVIOLLE & LACROIX, MARCHANDS [illegible] Chartres. 10 nov

COURVOISIER & Co., [illegible], encoignure [illegible] 10 nov

C. M. SIMPSON, MARCHAND DE MARCHANDISES [illegible] No. 3 [illegible] Chartres. 10 nov

CHAUVIN & LEVOIS, ARTICLES DE PARIS, No. [illegible] Chartres. 10 nov

DAVID & CHAPUS, IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET [illegible] No. [illegible] de Chartres. 10 nov

DUCROS, DURAND & Co., IMPORTATEURS ET [illegible] 34 [illegible] No. 25 rue [illegible] 10 nov

D. R. MACAULEY, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES [illegible] No. 29, rue Bourbon. 10 nov

DUCOUR & RIFFLARD, IMPORTATEURS DE [illegible] No. 21 rue des Magasins. 10 nov

D. KENNEDY, MARCHANDISES SÈCHES PAR [illegible] 10 nov

DAVAN, QUEYROUZE & Co., MARCHANDS [illegible] No. [illegible] rue St. Louis. 10 nov

DUDOUYT & TEULADE, IMPORTATEURS DE [illegible] No. 23 rue Toulouse. 10 nov

EUGÈNE ROCHEREAU & Co., IMPORTATEURS [illegible] No. 17 et 19, rue [illegible] 10 nov

EMERSON, TOURNE & Co., MARCHANDS [illegible] rue Tchoupitoulas. 10 nov

EDOUARD LARRONDE, IMPORTATEUR [illegible] No. 85, rue St. Louis. 10 nov

ELLE JORDAN, [illegible] COMMISSIONNAIRE ET [illegible] DES ANTILLES, No. 110, [illegible] 10 nov

FROSI & Co., [illegible] DE TOILERIES, BONNETERIE [illegible] No. 10, [illegible] 10 nov

F. A. LACOSTE, [illegible] No. 105, rue Royale. 10 nov

FANNY FRAYER, [illegible] 10 nov

FORCADE & Co., [illegible] MARCHANDS [illegible] Françaises, Anglaises et [illegible] Chartres. 10 nov

FULLER & BOYD, [illegible] No. 70 rue Gravier. 10 nov

GIRTHWAITE, PAYAN & Co., MARCHANDS [illegible] No. 30 10 nov

G. M. LUCAS, [illegible] COMMISSIONNAIRE [illegible] No. 10 12 nov

[illegible] ANDREW BUCHANAN, [illegible]

GEO. A. HOBE, BUCHANAN & Co., MAR[illegible] No. 44, rue Tchoupitoulas. 10 nov

HARVEY & COOLIDGE, MARCHANDS COMMIS[illegible] 10 nov

HEPBURN & TURPIN, IMPORTATEURS DE [illegible] 10 nov

[illegible]

HAYWOOD, DARLING & Co., MARCHANDS [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] 10 nov

HON, [illegible] 10 nov

H. STELLER, [illegible] 10 nov

H. M. CABALLERO, IMPORTATEUR [illegible] No. 12, [illegible] de la Vieille [illegible] 10 nov

JAS. E. [illegible] 10 nov

JOHN BELLOW, Jr., [illegible] 10 nov

JOHN [illegible] & GRASSIER, [illegible] 10 nov

J. W. STANTON & Co., [illegible] New York 10 nov

JAS. E. WOODRUFF, [illegible] New York, No. 60 10 nov

J. B. MERCIER & Co., [illegible] 10 nov

J. N. DEPOULLY, [illegible] 10 nov

J. [illegible] 10 nov

JACQUES LAROSE, [illegible] 10 nov

J. LAVILLEBEUVRE, [illegible] 10 nov

J. QUADRAS, [illegible] 10 nov

[illegible]

[illegible]

LAPLACE, MARISPE & Co., [illegible] St. Louis. 10 nov

LORNE ET FROIS, [illegible] de Chartres. 10 nov

LEOPOLD JEANNET, [illegible] 10 nov

LAVILLEBEUVRE, [illegible] 10 nov

LOISON & SILVESTRE, [illegible] 10 nov

LEONARD STURTEVANT & Co., [illegible] 10 nov

[illegible]

M. RICHARDS, [illegible] 10 nov

MUTUAL SAFETY INSURANCE Co. [illegible] 12 Gravier. 10 nov

MUSSEL WHITE & Co., [illegible] 10 nov

M. L. DAVOCK, [illegible] No. 29, 10 nov

MONTVINCENT, [illegible] 10 nov

[illegible]

MERCIER, HEWITT & Co., [illegible] de la Commune. 10 nov

MUDGROSS & FOSDICK, [illegible] No. 40, 10 nov

NUMA LACOSTE, [illegible] No. 103, 10 nov

NORTH & BROTHERS, [illegible] Nouvelle-Orléans. 10 nov

OLIVE TALAMON, IMPORTATEUR [illegible] 10 nov

[illegible] 10 nov

P. LONGIS, [illegible] 10 nov

POUGET Fils, [illegible] 10 nov

PETERS & MILLARD, [illegible] 10 nov

P. POUTZ, [illegible] No. 93 10 nov

PICKER & PEARSON, [illegible] Camp 10 nov

P. BURNS & HALL, [illegible] No. 75, rue 10 nov

REYNOLDS, CUCULLU & Co., [illegible] Tchoupitoulas. 10 nov

S. G. HOBBS, [illegible] 10 nov

S. [illegible] 10 nov

SMITH BRYAN, [illegible] No. 20 rue de [illegible] 10 nov

ST. VICTOR BARRETT, [illegible] No. 20 et 45, rue de la Vieille [illegible] 10 nov

THOMSON & LAMPRE, [illegible] de la Vieille Levée. 10 nov

T. H. PIGNEGUY, [illegible] coin de la rue Canal et [illegible] 10 nov

T. BAILEY BLANCHARD, [illegible] 10 nov

VANCE & LEPPER, [illegible] No. 24, rue Bienville. 10 nov

VICTOR DEBERT, [illegible] 10 nov

VICTOR ROUMAGE, [illegible] 10 nov

VANDENBURGH & Co., [illegible] 10 nov

WOOD & SIMMONS, [illegible] rue des Magasins. 10 nov

W. A. RYAN, [illegible] No. 43, rue de [illegible] 10 nov

W. FRONT & Co., [illegible] Vieille Levée. 10 nov

WILLIAM DAVIDSON & Co., [illegible] 10 nov

W. & R. MURPHY, [illegible] 10 nov

W. DINN, [illegible] 10 nov

W. H. McKEAN, LIBRAIRE ET [illegible] Commune et Camp. 10 nov

WILLIE & CONNA, [illegible] rue Bienville. 10 nov

WEST, OLIVER & WOODLIEF, IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SÈCHES, Françaises, Anglaises et Américaines, No. 17, rue de Chartres. 10 nov

HABILLEMENS.

AUX ACHETEURS D'HABILLEMENS.

ALFRED MUNROE, No. 34, rue des Magasins, reçoit en ce moment le plus bel assortiment d'Habillemens pour hommes, qu'il ait eu le plaisir d'offrir jusqu'ici. Le genre, la qualité et le travail de ces habillemens valent aussi bien ceux de tout ce qu'on peut trouver de mieux dans n'importe quel établissement de la Nouvelle-Orléans. Tous ces articles ont été choisis expressément pour le détail, et l'on peut y trouver un choix de tout ce qui convient à la toilette d'un fashionable.

Ce magasin n'a qu'un seul prix et ne surfait jamais. Voici la liste d'une partie de ce qu'on y trouve:

HABITS ET LEVITES.

Habits de drap noir, français et anglais,
Levites do do do,
Levites et habits, drap bleu, olive et bleu,
Paletots drap noir et couleur fantaisie,
Habits de bureau, casimir noir et couleur fantaisie,
Idem en tweed, couleur fantaisie,
Surtouts en drap noir et couleur,
Capotes de couvertes, vertes, bleues, brunes et blanches,
Surtouts en kentucky bleu, article supérieur [illegible]
Paletots et surtouts en Flessingue,
Manteaux en drap noir et bleu.

PANTALONS.

Pantalons en drap noir français et anglais, supérieur,
Pantalons en [illegible] do do,
Pantalons idem, couleur fantaisie, nouveau genre,
Pantalons tweed et satinet, nouveau genre.

GILETS.

Gilets cachemire, Valencia et [illegible], nouveaux genres,
Do velours noir et couleur, do
Do Satin noir et couleur, et fantaisie, do
Do Drap noir uni et rouge et satin fantaisie,
Do Drap noir et couleur, casimir et satinet.

ARTICLES DE FANTAISIE, CHEMISES, &c.

Un grand assortiment de chemises en toile et en coton; caleçons et chemises de dessous en laine, laine d'agneau et coton, idem en flanelle de Canton et laine pure; chaussettes et laine d'agneau, mérinos et coton; gants de toutes sortes, cravates noires, [illegible]; écharpes en satin et soie de fantaisie; cravates en [illegible] de col; bretelles en soie, idem [illegible]; mouchoirs &c.

Aussi—Chapeaux en soie, feutre, castor et autres. ALFRED MUNROE, 34, Magasins

4 nov

HABILLEMENTS D'ENFANTS.

LOISON & SILVESTRE reçoivent de Paris et de New York, par les navires Norman, Rubicon, Monmouth et Louisa, un grand et bel assortiment d'habillements pour enfants de tout âge, consistant en

Paletots tweed, Beaver, drap et castorine,
Redingotes drap noir et bleu, fine,
Gilets ronds et basquettes,
Vestes algériennes et bretonnes, genre nouveau,
Mazurkas à capuches, mode nouvelle,
Pantalons casimir, dessins à carreaux,
Gilets satin fantaisie,
Chemises, gants, bretelles et chaussettes,
Mouchoirs de soie et cravates,
Manteaux drap doublés ouatés.

Aussi: LOISON & SILVESTRE, 20, rue de Chartres.

HABILLEMENTS — HABILLEMENTS, A MEILLEUR MARCHÉ QUE JAMAIS.

POUR DU COMPTANT.

LE soussigné reçoit en ce moment, directement des manufactures de New-York et de Boston, à son Est. Bazar d'Habillements sur St. Louis, No. 14, rue de la Vieille Levée, un grand assortiment complet de linges de corps, consistant en partie de

Habits et levites en drap français, superfins et de divers couleurs, paletots, draps tweed et surtouts noirs, bruns et gris paletot superfins noirs et couleurs fantaisie pale, tot et habit Business en coton de français et anglais, gilets riches en cachemire, laine, velours, et satin noir et fantaisie, pantalons en casimir, satinet et cotonnade française.

Un très vaste assortiment de chemises blanches et linges en général pour habillements d'hommes, ainsi que des hardes pour domestiques.

Chapeaux, casquettes, parapluies, &c. Le tout a été pour cent meilleur marché que dans tout autre magasin de cette ville.

2 oct. JOHN BELLOW, Jr.

A LA REINE DE CHYPRE!

LE soussigné a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre et de New York, un assortiment complet de Grandes Nouveautés qu'il offre à vendre à des prix très modérés, savoir:

Cachemire d'Écosse, uni, ombré, grande nouveauté,
Do do imprimé do do Reps,
Mousseline de laine, nouveau dessin,
Do do petits dessins, pour enfans,
Do do demi deuil, do do noire,
Mérinos français, couleurs assorties; do anglais do do,
Flanelle teinte et en couleurs,
Damasse laine et soie, très riche, pour rideaux,
Indienne à rideaux, chauves, uni, rayée et damassée,
Do do rouge, uni et rayée, do do bleue,
Barège marquise, grande nouveauté pour soirée,
Do do noir et à mées satiné; do do couleur do.
Robes mousseline brodées en couleurs,
Grand assortiment de mousseline rayée et à carreaux,
Do do unie,
Mousseline brochée pour moustiquaire,
Do brodée pour rideaux,
Soie d'Italie, noire pour toutes les 3/4 et 4/4;
Poult de soie noir, belle qualité, toilettes noir glacé large,
Peluche noir à façon, satinée pour robes,
Damasse noir pour robes, do idem couleur,
Manches et manchettes brodées,
Tours de gants garnitures en perles; fauchons assorties,
Cols, guimpes, fichus et bonnets d'enfants, brodés,
Grand assortiment de passementerie en couleurs,
Franges torse, [illegible] et couleurs,
Canevas, velours et en satin,
Cordonnets assortis de couleurs,
Mouchoirs batiste à rivière, très riches, garnis de dentelle; mouchoirs batiste à vignettes, ourlet et à rivières,
Mouchoirs idem brodés; chales de soie noire,
Chales pointes satinées, do velours, ouatés,
Do cachemire, do tartans,
Velours de soie, couleurs assorties,
Grand assortiment de dentelles françaises et anglaises,
Flanelle blanche, rouge, verte, belle qualité,
Molleton, coutil, coton pour matelas,
Cotonnade française et américaine,
Couvertures laine française de 12 points; do do anglaises, 12 points; do do françaises, 3 do coton blanc et écru,
Coton à draps 12/4, gants chevreau assortis de couleurs,
Gants filets, blancs et noirs, do do de laine,
Do de laine tissée, do do fil d'Écosse,
Do do soie, noirs et blancs,
Mitaines de soie, do de laine,
Bas de soie, blancs, noirs et brodés,
Do fil d'Écosse, do do
Bas de coton blancs, écrus et à coutures,
Bas filoselle, noirs, blancs et à coutures,
Chaussettes blanches et écrues,
Manteaux d'enfants en laine, toile à draps 12/4,
Toile d'Irlande, fil pur, 4/4 et 12/4,
Écharpes et cravates en soie, et couleur,
Écharpes cachemire et soie pour dames,
Tulle et bobinet, grande largeur,
Tapis laine et en coton, pour table,
Courtepointes, articles, parfumeries diverses,
Bordures assorties pour rideaux, embrasses nouvelles,
Jupons crinoline, Lonardo, grandeurs assorties,
Crêpe goffré en couleurs, pour robes.

P. ALBOIS, Encoignure des rues Bourbon et St Pierre.

Mme F. FRYER

A l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient de recevoir par le Sylvanus, du Havre, un bel assortiment de marchandises de goût [illegible] savoir:

[illegible]

Articles des Chales, Bonnets, Rubans, [illegible] Tulles à nouveautés, [illegible]

[illegible] Dentelles de Bruxelles [illegible]

[illegible]

VENTE D'ARGENT AUX NÈGRES ET AUTRES. TERRES A VENDRE.

Ces terres, situées dans le comté de Marion, État du Tennessee, [illegible] de la rivière de ce nom, [illegible] à des conditions raisonnables. S'adresser pour plus amples renseignements, au soussigné.

[illegible] GIFFARD.

31 oct—1m

DROGUERIES.

A vendre par le soussigné:

Seringues simples à une bûche diverses grandeurs.
Brosses à toutes [illegible] fabrication.
[illegible]

[illegible] Bleu, Diamant à vitre.
[illegible] Biberon, bout en [illegible]

Verres à vitre, diverses grandeurs. Verres à ventouse, Entonnoirs en verre et en composition, diverses grandeurs. Capsules en porcelaine de 16 pouces et au dessous. Flacons à eau de Cologne.

Flacons bouchés à l'émeri, diverses grandeurs.
Cantharides, Salsepareille, [illegible] de l'Inde,
Quinquina rouge, do jaune, Ipeca, Styrax Calami,
Cubèbe, Racine d'Iris, Colle de poisson, Rhubarbe,
Spartadrape, Mine de plomb, Plastique, Balles en gomme élastique, Bronze doré, Cobalt, Acide tartrique, Capsules.
Gomme Galbanum, Sang Dragon, Écorce d'Orange, Régule d'Antimoine.
Cochenille, Essence d'Anis, do de Lavande, do de Fenouil, do de peppermint, do de bergamote, do de citron, Alcali volatil, caustique et étendu.
Acide acétique, do cristallisé, Eau de rose, Essence de Naphte, do de Spruce, Éther acétique, Éther sulfurique, do nitrique, Nitrate d'argent, Nitrate d'Antimoine, Citrate de quinine, Citrate de fer, Sulfate de fer, vert et rouge, Acide Hydrocyanique de Soude, Carbonate d'ammoniaque, Bromure de Potassium, Arsenic, Aloès Vert, Carbonate de Soude, Sucre de plomb, Jalap, Vitriol bleu, Terre pourrie, Liège en planches, Noir de fumée, do de Paris, dito de Rome, Colle forte, différentes qualités, Blanc de céruse, Blanc d'Espagne, Terre à modeler, Gomme Arabique, Gomme Sénégal, Graines de paradis, maintenant en libre, quintessence.

31 oct P. CUSACHS, Encoig. Condé et St. Philippe.

J. PERINAUD,

TEINTURIER DÉGRAISSEUR EN TOUS GENRES,

366, rue Royale,

ENTRE ST PHILIPPE ET DUMAINE, NLLE ORLÉANS.

A L'HONNEUR d'informer le public, qu'il vient de recevoir d'une des meilleures fabriques de France, un cylindre à double partie, pour pouvoir d'Indivise les étoffes de soie. Il joint à cette nouvelle importation un appareil de teinture par la vapeur, amélioration, que lui seul possède en ce pays, et qui le met à même d'offrir un travail bien supérieur pour la fraîcheur et la solidité des nuances, sans altérer les étoffes.

Ses connaissances chimiques mises en pratique, lui permettent d'obtenir les plus belles couleurs des manufactures françaises, et de faire toutes celles que l'on pourrait lui présenter, car il est assuré d'en imiter parfaitement la nuance.

Nettoyage à neuf, teinture d'habillements tout fait, de tapis, de rideaux et de toutes espèces d'étoffes d'ameublement par des procédés garantis.

NOTA. Comme on a contesté la possibilité de teindre à la vapeur, les personnes qui en doutent sont priées de visiter l'établissement.

12 oct—1m

CONFORMÉMENT à un acte de la Législature, intitulé "Acte relatif aux esclaves détenus dans aucune des geôles des Municipalités de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 10 mars 1845," et en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No. 3, à sa séance du 29 septembre 1845, avis est par le présent donné que les personnes ci-dessous [illegible] sont maintenant détenues dans la geôle de la Municipalité No. 3:

Suzanne, négresse âgée de 28 à 30 ans, taille de 5 pieds, 1/4 de pouce, se disant appartenir à M. Joseph Col, de l'Alabama, emprisonnée depuis le 15 mars 1840.

Frederick alias Tom, âgé de 40 à 45 ans, taille de 5 pieds, 1/4 pouces, se disant appartenir à M. R. C. Walker, demeurant entre le Port Hudson et Clinton, Mississipi, emprisonné depuis le 20 décembre 1840.

Les propriétaires des esclaves sus-mentionnés, sont par le présent avertis d'avoir à prouver leur propriété, payer les frais et retirer les dits esclaves dans le délai de trois mois, autrement ils seront vendus conformément à la loi précitée.

Nouvelle-Orléans, le 1er Octobre 1845.

MIGUEL HERNANDEZ Jr.

2 oct—3m 2nd Lieutenant et geôlier.

AU BAZAR PARISIEN

ENCOIGNURE ROYALE ET DUMAINE.

NORMANDIN prévient le public et ses amis qu'il reçu par les derniers arrivages, un assortiment de marchandises qu'il offre à très bas prix, savoir:

Gants peau façon Jouvin perfectionnée, gants soie noire, cravates satin, taffetas en Gros de Naples, écharpes noires et fantaisie colo satin, do mi-fantaisie, écharpes à l'anglaise, bretelles soie et coton, bas de soie noirs, do fil d'Écosse, jarretières, bourses, mouchoirs batiste, unis et brodés, dentelles, rubans, manchettes, cols, pèlerines, chemisettes, bonnets d'enfans, &c. &c., foulards, ombrelles, parapluies, cannes, éventails, écrans, souliers en peau, pantoufles, chemises à dents, do à ongles, do à habits, brosses à tête, couteaux, peignes, ciseaux, tablettes, porte-monnaies, broderies, gibecières, porte-cigares, épingles à tête, bijouterie fine, etc.

En caisse:—Eau de Cologne, eau de Lavande, crème de Perse, huile, pommade et savon.

Il offre aussi à MM. les coiffeurs, un assortiment de frisettes, cheveux, tresses, perruques, faux cheveux, bandeaux, raies, tulles, pointes à perruques, etc. 12 oct

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des cours et réservoirs ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qu'ils désirent, et nécessaire en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.

On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira avec le plus bref délai.

W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri)
ou à ses agents, KENNETT & DIX,
32 oct—1an 71, rue Poydras, Nlle-Orléans.

COMESTIBLES, VINS.

A VENDRE en débarquement du navire New-Hampshire, de [illegible]:

200 barriques vin rouge ordinaire,
[illegible] vin rouge Cantenac, [illegible]
8 [illegible] vin rouge St. Julien Médoc 1839,
40 dito vin rouge Médoc, [illegible]
100 caisses vin rouge Ludon, Médoc 1842,
100 dito vin rouge ordinaire,
100 dito vin rouge Château Léoville, Latour, Château Margaux et Château Laffitte,
[illegible] vin blanc Sauterne 1837,
140 caisses dito do do do en 1/2 bouteilles,
10 dito Liqueurs superfines,
10 dito Marasquino superfin grand modèle,
10 dito Eau d'or de Dantzick, superfin,
10 dito Curaçao superfin,
25 dito Marasquino surfin,
50 dito Eau d'or de Dantzick, surfin,
50 dito Curaçao, surfin,
50 paniers et 126 demi do do Guignolet d'Angers,
200 dito Anisette superfine,
200 caisses Fruits à l'eau-de-vie, 3 do Moutarde,
50 dito Kirchenwasser,
100 dito Cerises à l'eau-de-vie, 6 fût eau de vie,
100 paniers de 150 chaque, bouteilles vides,
200 barils vin blanc ordinaire,
50 dito do do Sauterne superieur 1837,
40 milliers Bouchons longs, 30 do do 1/2 longs,
25 dito do à dame-jeannes,
400 boites, 1,200 de 100 1/2 sardines à l'huile,
40 demi-boites Cèpes à l'huile, par
11 oct POUGET Fils, 147, rue Royale.

A VENDRE, en débarquement du navire Dana, de Bordeaux:

40 barriques vin rouge; 100 barils vin blanc Sauterne; 100 caisses paniers, bte fruits à l'eau de vie, nouvelle récolte; 100 do do demi litre do do; 300,000 bouchons pointus surfins; 300,000 bouchons à dame-jeannes; 300,000 bouchons ordinaires; 20,000 bouchons à demi bouteilles; 20 barils vinaigre blanc, par POUGET Fils,
30oct 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Dana, venant de Bordeaux:

100 barriques de vin rouge;
100 demi barriques de vin blanc;
100 caisses Cerises à l'eau de vie;
75 caisses Prunes à l'eau de vie;
20 do Abricots; 30 dito Poires;
50 do Absinthe Sauvajol Brunelon, à vendre par DUDOUYT & TEULADE,
30 oct 13, rue Toulouse.

A VENDRE en débarquement du navire New Hampshire, venant de Bordeaux:

50 barriques vin ordinaire,
18 demi do vin blanc haut Sauterne,
150 paniers bouteilles vides,
25 paniers guignolet, qualité supérieure,
12 fusils de chasse.

En magasin, un assortiment de vins en caisse, à très bas prix, liqueurs, anisette et 100 m. capsules à bouteilles.

15 oct. ST. V. BARRETT, 20 et 45 Vieille Levée.

EN débarquement du navire New-Hampshire, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

400 barriques vin rouge, de divers crus;
30 demi barriques dito do;
140 demi barriques vin blanc Haut Sauterne;
100 caisses Cerises à l'eau de vie;
100 caisses vin rouge St Julien, 1842;
50 caisses Absinthe Suisse;
100 paniers Anisette superfine;
10 quarts de pipe Cognac J. J. Dupuy,
10 quarts de pipe Cognac Pellevoisin.

G. M. LUCAS,
11 oct. 30 rue Bienville

EN débarquement du navire Dana, de Bordeaux: Vins en barriques et demi barriques,

St. Emilion No. 1, 2 et 3, St. Estèphe Médoc,
St. Julien Médoc, Château Margaux,
Sauterne et Barsac,
Haut Sauterne et Haut Barsac,
Quelques caisses de Sardines à l'huile, de la marque Chatelin & Bouet, à vendre par
4 nov. NUMA LACOSTE, 103 rue Royale.

EN débarquement de la barque Dana, venant de Bordeaux:

20 barriques vin rouge St Estèphe Médoc,
20 do do Ludon Médoc,
20 do do St Julien Médoc, 16 demi barriques do,
10 barils vin blanc Haut Sauterne,
A vendre par B. TALAMON,
31 oct 89, St-Louis.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement de la barque Dana, de Bordeaux:

100 barriques vin rouge pour familles, tels que Montferrand; St. Emilion No. 2, et St. Estèphe; Cerises Montmorency; Curaçao de Hollande, grand modèle; Marasquin, do do; Liqueurs superfines, surfines, fines et ordinaires; Fruits à l'eau de vie; Cèpes en boites 2/3 boites et demi-boites; Sardines en boites, 2/3, 1/2 et 1/3 boites;

Toujours en mains et d'importations antérieures,

Vins blancs, rouges, de toutes qualités, en barriques, 1/2 barriques, bouteilles et demi-bouteilles; Vins généreux d'Espagne en caisse; Vins muscat Lunel et Frontignan en caisse, Vermut di Torino en caisse et dame-jeanne; Champagne; Anisette superfine et surfine; Eau de vie de Dantzick; Liqueurs en cruchons porcelaine; Bouchons pour bouteilles de toutes qualités.

30 oct F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale.

ARCHITECTURE, GÉNIE CIVIL ET ARPENTAGE.

LE soussigné, ayant transporté son bureau, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, profite de cette occasion pour offrir de nouveau au public ses services dans l'exercice de sa profession, soit comme architecte, ingénieur ou arpenteur. Il se chargera de faire des plans de maisons particulières, d'édifices publics de tout genre, dans le style grec, gothique ou dans aucune des variétés du style moderne, en combinant la solidité et le confort avec l'élégance, et y joindre les devis et estimations approximatives, basées sur le prix de la main d'œuvre et des matériaux, d'après un terme moyen.

Le soussigné se chargera aussi des relevés et travaux nécessaires à l'établissement d'ouvrages publics, tels que chemins de fer, canaux, jetées, chaussées, levées, etc. S'étant assuré de la collaboration d'un nombre suffisant d'ingénieurs pour le seconder, le soussigné est préparé à étendre ses travaux hors de la Nouvelle-Orléans, selon l'importance de l'objet en vue, et à se procurer immédiatement les ouvriers nécessaires pour l'exécution énergique des ouvrages de la plus grande importance. Relevés et plans de terrains, cartes topographiques, dessins de machines, devis de maisons de ville, ou de campagne, de magasins, etc., seront exécutés dans le plus bref délai; et le soussigné se chargera de surveiller les constructions. Le grand nombre de plans exécutés par le soussigné garantit au public la modicité de ses prix.

On peut s'adresser par lettre, au soussigné, dans les langues anglaise, française, espagnole et allemande.

HENRY MOELLHAUSEN,
7 aout—6m Architecte ingénieur.

ACADEMIE DE DANSE MODERNE ET A LA PERFECTION.

MR. LAVENANT, élève du Conservatoire à Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à sa nombreuse clientelle et au public en général, que ses classes régulières ont commencé mardi 21 octobre, à son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti.

La supériorité de sa méthode et les connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.

Les leçons de POLKA, MAZURKA et WALSES, auront lieu à son salon trois fois par semaine, savoir: les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze; et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci-dessus mentionnés, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10.

Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront faire prendre les leçons à leur domicile. Les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui forme la grâce et le maintien à la jeunesse.

Étant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur LAVENANT recevra d'eux toutes les nouveautés des Danses Modernes admises dans les salons par la société fashionable, et s'est fait un devoir de les adopter dans ses cours particuliers et dans ses salons privées. Le salon étant fraîchement décoré, est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts &c.

A. LAVENANT,
23 oct—3m. Rue de Chartres, 116

TEINTURERIE PARISIENNE.

RUE CONDÉ, No. 94, ENTRE ST.-PHILIPPE ET URSULINES.

M. HERICY a l'honneur d'informer le public en général et les marchands de nouveautés, qu'il a acheté le FOND DE TEINTURE de M. Bonnot. Le vaste emplacement et les nombreuses améliorations qu'il y a faits, joint à une machine à vapeur d'un nouveau système pour l'apprêt des étoffes et spécialement pour les soieries, qui sont apprêtées avec une célérité et une perfection à laquelle l'on n'avait pu atteindre jusqu'à ce jour, par ce moyen les soieries n'ont pas le désagrément d'avoir des trous d'épingles qui souvent occasionnent des déchirures, et elles acquièrent tout le brillant du neuf. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par ce nouveau système de machine à vapeur, dont M. Hericy est le seul possesseur, lui assure un succès incontestable et lui permet d'offrir d'immenses avantages pour la réduction du prix et le fini de l'ouvrage. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaites et apprécieront l'avantage de ce nouveau genre d'apprêt.

Il teint et nettoie en général toutes sortes d'étoffes d'hommes et de dames; des tapis d'appartemens, costumes de bals et de théâtre; ornemens d'églises, chapeaux de paille et de feutre, toiles et tapis de billard; blanchit les panamas, nettoie et teint les chales cachemir en diverses couleurs claires, tout en conservant les dessins dans leurs couleurs primitives; il teint en noir pour deuil en vingt quatre heures, qu'il garantit ne pas déteindre, et teint les noirs en diverses couleurs claires.

4 sept—3 m J. HERICY

DR. BLANCHARD,

Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite de dents naturelles depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.

Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation des dents.

Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.

L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.

RÉCEMMENT INVENTÉ POUR ORIFIER LES DENTS.

Or gaufre sans aucun aliage, plus malléables, et plus par fait que celui que l'on emploie ordinairement.

Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents.

Litho Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.

Élixir pour renforcer les gencives et consolider les dents vacillantes.

Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.

Opiat quinine, pour nettoyer et fortifier les dents.

Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.

A son cabinet, rue Royale 100, entre St. Louis et Conti tous les jours, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, les dimanches exceptés. Prix modéré. 20 mars

LE docteur L. DUPERRON, dentiste, a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans et ses clients en particulier, qu'il vient de céder son cabinet à M. E. Communy, dentiste de cette ville. Il prie les personnes qui pourraient désirer ses services de venir le trouver avant le quinze de ce mois, époque après laquelle il cessera d'exercer sa profession.

Devant quitter immédiatement la Nouvelle-Orléans, il prie les personnes qui auraient quelques réclamations à lui faire de se présenter à son cabinet, comme celles qui lui doivent de venir régler leurs comptes. 3 nov

UN CABRIOLET et un excellent CHEVAL à deux fins, à vendre. S'adresser à l'écurie de M. Verges, encoignure Bourbon et St-Louis, ou au docteur L. Duperron, dentiste, 200, rue Bourbon. 3 nov

47,000 SANGSUES.

LE soussigné vient de recevoir par le Nashville, son assortiment régulier de sangsues Hongroises, qu'il offre de vendre au public aux mêmes prix réduits, auxquels ils les vendait autrefois.

A cause de la mortalité qui a complètement détruit ma dernière importation, j'ai été dépourvu de cet article pendant les deux mois qui viennent de s'écouler. Cette circonstance a été la cause que des sangsues espagnoles très inférieures, ont été vendues à des prix exhorbitants.

Je serai désormais régulièrement pourvu de Sangsues de première qualité, que je débiterai aux prix que j'ai établis depuis que j'ai entrepris d'en détruire le monopole.

J. B. BURONI,

No 187, Chartres, encoignure St Pierre, et No 92, St. Charles, vis-à-vis l'Hotel.

Pour la convenance de mes habitués de la troisième municipalité, j'ai établi un dépôt chez M. P. Martin, pharmacien, encoignure Hôpital et Vieille Levée. 10 nov

SANGSUES.

VINGT MILLE SANGSUES Hongroises et Suédoises reçues par le navire Susan Drew, du Havre, à vendre aux prix de CINQ, DIX et QUINZE cents pièce, à l'entrepôt-général, rue Esplanade encoignure Casacalvo, No 98, continuation de la rue Royale.

Le même entrepôt a reçu DIX MILLE sangsues Espagnoles par le brick Titi, de la Havane, qu'il vendra de CINQ à DIX cents pièce.

Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies. P. SOUBIRAN. 10 n

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages un lot de superbes Sangsues, à vendre au dépôt-général, rue du Quartier No 46, près l'Hôtel des Monnaies.

RENAUD PETITBIEN.

On trouvera également dans le même établissement, des eaux minérales, garanties première qualité, approuvées par la société chirurgico-médicale, séance du 30 Août 1841.

10 nov

TABAC—410 balles tabac de Cuba, pour capes et tripes à vendre en magasin, par
6 nov THOMBROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et brun, à vendre en magasin par
6 nov THOMBROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée.

MARCHANDISES.

CHAUVIN ET LEVOIS,

69, Rue de Chartres,

VIENNENT de recevoir par les navires Sylvanus et Samuel, du Havre, Cabinet, de Liverpool, et divers de New-York, un grand assortiment de marchandises françaises, anglaises et américaines:

Cachemires d'Écosse et mousseline laine assortis,
Soieries noires et chapeaux de soie vert,
Gros de Naples, satin, florence, &c.,
Cotonnade française, gilet laine et coton,
Indienne croisée, qualités 4/4 et 3/4, pour robes,
Indienne rouge et chamois, pour rideaux,
Gilets tricot potsdam, taffetas ciré,
Rubans velours, numéros assortis,
Rubans satiné No. 1 à 12, dito taffetas 1 à 16,
Rubans fil de tous numéros,
Gants pour hommes et femmes,
Dito coton, laine, soie et filet,
Lisière frangée noire, mitaines laine,
Ombrelles Polka, Lavallière, Pavolines & Co.,
Corsets sans coutures et autres,
Coutil, baleines élastiques pour corsets,
Soie à coudre noire et couleur assortie,
Chemises de couleurs, foulards soie, madras,
Bas coton gris et blancs,
Chaussettes coton, bleues et écrues,
Cravates satin et taffetas, façonnées et unies,
Canevas et laine à broder,
Aiguilles [marque Victoria],
Bretelles soie et fil d'Écosse,
Dito tricot, boucles de bretelles,
Bourses soie et coton, lacets à la reine,
Crêpe noir et couleurs, dito lisse,
Agréments et passementeries pour robes, tul triple apprêt,
Boutons nacre, jais, nacre, os, métal,
Dito soie pour habits et paletots,
Dentelles fil et coton, noires et blanches,
Épingles, peignes et bracelets et perles en jais,
Chapeaux modes pour femmes,
Dito soie pour hommes et enfants,
Dito gris et noirs, dito,
Casquettes velours, drap, dito,
Mouchoirs batiste uni et brodés,
Cols brodés, lingerie assortie,
Bonnets, manches pour femmes et enfants,
Lacets soie et corsets, bottines et robes,
Parfumeries Monpelas et autres,
Miroiteries assorties, agrafes, capsules,
Épingles, brosses à tête, à barbe et à dents,
Cartes à jouer, dés à coudre, plumes acier,
Plumeaux, peignes buffle et corne, divers modèles, couverts en métal, anneaux de rideaux, balles gommes, pompes, jouets d'enfants, &c.
Veaux vernis, Nos No. 1, dito cirée; dito Russes noires, Maroquins, moutons et doublures,
Tiges de bottes, lasting pour bottines. 10 nov

LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres, ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre à bas prix:

Soierie noire, moirée pour mantelets,
Pékin noir rayé satin et façonné,
Do do do satiné moiré,
Do rayés, satinés, ombrés, riches,
Poult de soie caméléon,
Gros de Naples glacés, rayés et ombrés
Gros de Naples unis, noirs et noir bleu,
Gros grains, gros de Suisse et gros de France
Écharpes Pékin noir, satinées,
Do velours algériens,
Do satin et cousues et gros de Naples glacés
Chales Cachemire et Pékin couleur,
Do mousseline laine et en couleur
Do tricot laine et en casimir,
Cravattes cachemire pour dames,
Do en soie, unies et façonnées,
Mouchoirs batiste, unis, brodés et à rivière,
Mousselines laine, riches et cachemire d'Écosse
Do do noire, grande largeur,
Bareges et balzorine de laine,
Damas à rideaux, rouges, bleus et autres
Coton, chamois, bleu et rouge, à rideaux
Indiennes françaises, américaines et anglaises,
Bas de laine, de soie et de coton,
Chaussettes blanches et écrues,
Velours de soie couleurs assorties,
Cotons blancs et écrus, largeurs assorties
Toiles d'Irlande, serviettes, mousselines blanches,
Caleçons, bretelles, ombrelles, parapluies, flanelles, cotonnades bon teint, guinée, satinets, casimirs, couvertures laine, tapis de tables et quantité d'autres articles,

30 oct LORNE & FROIS, 21 rue de Chartres

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord des États Unis, les articles suivans, qu'il offre à vendre en détail au plus bas prix du gros. Il engage les acheteurs à visiter son stock, qui est un des plus complets.

Bas et chaussettes de toutes grandeurs, en laine et en coton;
Couvertures pour grands et petits lits;
Cotonnade américaine et française;
Indiennes américaines et françaises de toutes les qualités;
Indienne Merrimack bleue, nouveaux dessins;
Coton blanc et écru croisé, belle qualité;
Cotonnade York Denims, et Ripka cotonnade;
Chales en laine, dito en coton, assortis;
Beaux chales cachemire, dito Jury avec galerie,
Coutil à matelas, de toutes largeurs,
Percale blanche, depuis $1 25 la pièce jusqu'à $4;
Coton blanc et écru d'une seule largeur, pour draps;
Coton blanc et écru des Indes, extra-supérieur, etc.;
Coton blanc, depuis 8 cents jusqu'à 30 cents;
Toile à draps, depuis 5/4 jusqu'à 12/4;
Toile d'Irlande et Birtanie
Toile de Paris et estopille;
Parapluies en soie, dito en coton, de toutes les grandeurs;
Ombrelles pour dames, nouveautés;
Cols brodés, nouveau genre;
Mouchoirs batiste, garnis en valenciennes;
Un grand assortiment de mouchoirs unis, à ourlet et à rivière;
Un assortiment de services de table damassés, diapres et unis; serviettes écrues avec bordures en couleur;
Fil patente de Marshall, du No. 25 à 80;
Fil d'Alexandre et de Taylor, en bobines de 200 et 300 yds;
Chemises mérinos pour hommes et pour dames;
Flanelle française, gaze extra fine;
Flanelle américaine, blanche, rouge, jaune et verte;
Vollettes blanches et noires;
Un bel assortiment de dentelle et entre deux en fil d'Écosse;
Beaux foulards pour hommes et pour enfans;
Mouchoirs chollet;
Bretelles élastiques pour hommes et pour enfans;
Indiennes à meuble, unies, damassées et rayées;
Bordures en couleur pour rideaux;
Percale brochée très fine; soierie noire unie et façonnée depuis 1/2 aune de large jusqu'à 1 1/2 aune;
Moire noir de toutes les largeurs;
Écharpes et mantelets, ouatés et non ouatés;
Serge noire, et florance couleurs assorties;
Frange lobée, dito lézard;
Gants chevreaux de toutes les couleurs;
Gants soie noire pour hommes, dames et fillettes;
Gants en filet et fil d'Écosse;
Mérinos français et mousseline laine, couleurs unies;
Casquettes en drap et en velours, pour enfans;
Madras français, dessins nouveaux;
Jupes en pâte de Manille;
Mousseline laine noire, en simple et double largeur;
Étamine, alpaca et barrège noir, crêpe noir et blanc;
Voile crêpe; dito en barrège noire;
Tapis pour escalier et pour devant de cheminée;
Épingles, galon, lacet, cordonnet, boutons et agrafes;
Pommade et crème de Perse;
Ouate blanche et grise et percale en couleur.

4 oct D. B. McCARTY, 227, Bourbon.

MARCHANDISES SÈCHES.

Fetter & Boyd

No 70, RUE GRAVIER, PRÈS CELLE DU CAMP,

REÇOIVENT actuellement un très grand assortiment de jolies Marchandises de la saison et de fantaisie, convenables aux détaillans de la ville et de la campagne, qu'ils offrent à vendre par colis ou par pièces aux termes les plus favorables. Le stock consiste en partie en

COUVERTURES de toutes couleurs et qualités.
FLANELLE, KERSEY, LINSEYS, Satinets et Jeans.
DRAPS et CASIMIRS, Tweeds, Étoffes à manteaux et à habits.
MÉRINOS noirs et couleurs, Alpacas, Delaines, Cachemires.
ROBES de fantaisie, nouveau style, de Cachemire et de laine.
Calicots et indiennes du dernier goût, de toutes qualités et de tout prix; guinghams, coton de fantaisie à carreaux et à raies, coton à chemises, coton à matelas, chemises de lit, linge de table, serviettes, mouchoirs madras; mouchoirs de poche, mouchoirs de fantaisie en coton et en soie; de nuit de York et de Rochester, étoffes rayées à la bure, dito à marin; cotonnades assorties, drills, bleus; drills en coton écru.
Étoffes de toute genre pour habillemens de dames;
Bas en coton, mérinos et laine d'agneau;
Chaussettes et bas en laine et en coton, pour nègres;
Caleçons et chemises de peau, bretelles, galons, cheveux, dentelle, linon, gaze verte, gants à filets et mitaines de toutes couleurs, boutons, fil patente, coton en bobines, galons en coton et fil.
TOILE D'IRLANDE, toile à chemises 3/4 et 12/4 de large, serviettes, toile mains, linge de table, serviettes de fantaisie. Tapis, rideaux de fenêtre, &c. &c. &c.
Cotons blancs et écrus 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4, 10/4 et 12/4

25 sep MARCHANDISES D'HABILLATION, de toutes descriptions.

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER

C. YALE Jr.

No 13, RUE DE CHARTRES.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, un grand et superbe assortiment de Marchandises Sèches sur lesquelles l'attention particulière des marchands de cette ville et de la campagne est appelée. Son assortiment consiste en partie des articles suivans:

Mousseline laine et cachemire d'Écosse,
Cachemire Reps nouveau genre,
Indiennes Françaises, Anglaises et Américaines,
Soieries fortes pour robes, différent genre,
Do couleurs, do do,
Lastings noirs et couleurs,
Robes brodées pour bal,
Alpaca, bombasine et mérinos,
Toile d'Irlande par pièces et demi pièces,
Dito de Russie damassée,
Écharpes, chales et mouchoirs fantaisie,
Mouchoirs batiste unis et à ourlet,
Chales cachemire brochés et autres,
Chales laine,
Bas et chaussettes coton blanc, noirs écrus et gris,
Bas de soie blanc et noir,
Gants de peau noire et couleurs,
Dentelles fil et coton, nouveau genre,
Bobinet blanc et noir, uni et façonné,

ARTICLES POUR MODISTES.

Rubans satin et taffetas unis, noir et couleur,
do do do do façonné,
Fleurs artificielles françaises et américaines,
Chapeaux pour dames, paille d'Italie et autres.

C. YALE Jr, recevra pendant la saison et par chaque navire du Nord des marchandises nouvelles, achetées aux encans de New York. 20 oct

L. H. RICHARD, No. 33, rue de la Douane, encoignure de Chartres, a reçu par les navires Norman et Rubicon, du Havre, un assortiment complet de Marchandises françaises qu'il offre à vendre à très bas prix, pour du comptant ou à terme.

Cotonnades françaises très fortes, unies et à carreaux,
Indiennes françaises, grandes nouveautés, de Dumas et Grossier,
Mousselines laines de tous genres,
Cachemires d'Écosse, ombrés et velours,
Mousselines laines, noires,
Soieries noires, taffetas 20, 24, 26 et 36 pouces, moirés, unis et façonnés,
Pékins ondés, rayés et satinés,
Moiré blanche, rose et bleue,
Satin blanc, rose et ciel,
Florence en toutes couleurs,
Gros d'Afrique et gros de Naples blanc et couleurs,
Drap noir Sedan, casimir nouveautés,
Serge noire et satin gris pour tailleurs,
Fichus, bas de soie, noirs, blancs, unis et brodés,
Ombrelles pour enfans,
Gants de peaux, Jouvin, mitaines blanches, gants longs en filets, gants de soie, noirs, &c.
Parapluies en soie, 28 à 36 pouces,
Crêpes blancs, paille, noirs et couleurs, par 10 no. très,
Tulles pour voilettes, noirs et blancs,
Eau de Cologne Monpelas, 1/4 1/2 et 1 litre,
Parfumeries et savons, premières qualités,
Rubans façonnés Nos. 9 et 12,
Chales de soie, unis, satinés et damassés,
Voilettes, dentelles et imitation, blanches et noires,
Batistes en pièces et mouchoirs de batiste unis à ourlets et à rivières, dentelles fil, imitation noires et blanches, fleurs, plumes et autres articles.

18 oct L. H. RICHARD.

LES soussignés ont en débarquement du navire Oxford, de Liverpool, un assortiment général de toiles d'Irlande et de marchandises en coton, consistant principalement en

Toile à chemises 3/4 et 7/8, en pièces et demi pièces,
Toile à draps 3/4, 4/4 et 12/4,
Linon 3/4 et 7/8, mouchoirs batiste,
Damassé, planilles et Bretagne, 7/8 et 3/4,
Mousselines suisse et book,
Mousseline rubanées et cordonnées,
Jaconats, fil à tailleur et à cordonnier,

Qu'ils offrent à vendre à des termes raisonnables, par colis.

3 nov. VANCE & LEPPER, 24 Bienville.

COUTELLERIE—Consistant en couteaux et fourchettes à manches d'ivoire, corne et os, par paire ou par douzaine, couteaux de poche et canifs, assortis de Wade et Butcher, à vendre en magasin par W. A. RYAN,
10 nov 43, Rue de Chartres.

LES soussignés informent les familles et les marchands en général qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, un grand assortiment de toutes espèces de marchandises pour la saison, telles que mousseline laine imprimée, de toutes qualités, cachemires, parisiennes, mérinos et alpacas de toutes couleurs, satinets et flanelles, alpaca, bombasines, paramattas, mousselines laine noirs, velours noir et couleur, soie unie noire et moirée, satin blanc, velours coton noir, étoffes pour rideaux unies et rayées, parapluies soie et en coton, toile blanche et rouge de différentes qualités, cotonnades de toutes espèces, françaises et du pays, toiles pour chemise à ten unies et damassées, mousselines unies et rayées, unies et à carreaux pour moustiquaires, nansous, bishop lawns; un très bel assortiment de draps et casimirs de fantaisie, articles pour culottes.

N. B. Un très grand assortiment de toile à voile de toutes les qualités.

Leurs magasins sont situés maintenant:

Encoignure Julia et Camp,
Hôpital et Condé,
Dumaine et Condé,
Maison Rouge sur la Levée entre les deux marchés.
25 oct—30 TIBLIER FRÈRES.

AMUSEMENS

CIRQUE OLYMPIQUE DE NEW-YORK, RUE QUARTIER, PRÈS DE LA RUE CONDÉ.

HOWES & MABIE—DIRECTEURS.

ON annonce respectueusement au public, que le Cirque Olympique de New-York est maintenant ouvert rue du Quartier, près de la rue Condé, et commencera ses représentations aujourd'hui le uni soir, 10 NOVEMBRE 1845.

Le vaste pavillon sous lequel les représentations auront lieu, sera décoré dans le genre le plus splendide et MAGNIFIQUEMENT ÉCLAIRÉ AU GAZ.

Les directeurs saisissent cette occasion pour adresser leurs sincères remerciemens du flatteur encouragement qu'ils ont reçu du public en général et surtout des habitans de la 1re et de la 3me municipalité, pendant les deux dernières hivers, et ils espèrent avec pleine confiance, que leurs efforts constans et les énormes dépenses qu'ils ont faites pour donner à leurs exercices un éclat nouveau, leur mériteront l'approbation et le patronage du public.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie,
Le spectacle commencera à 7 heures un quart.
Galeries..........50 cents | Parterre..........25 cents.
Les enfans au dessous de dix ans, paieront moitié prix. Galeries des gens de couleur, 50 cents.—Esclaves, 25 cents.

Une police active maintiendra le bon ordre.
On n'admettra les dames que lorsqu'elles seront accompagnées par un cavalier. 10 nov—1m

SALLE CARONDELET.

Située à l'encoignure des rues St. Claude et St. Pierre.

Tenue par Simon Meilleur fils.

BALS DE SOCIÉTÉ EXCLUSIVEMENT.

LE soussigné, Directeur de la SALLE CARONDELET, a l'honneur de prévenir le public qu'il ouvrira son BAL D'INAUGURATION, samedi 22 du courant, et qu'à partir de mercredi 16 du courant, il y aura Bal de Société à la susdite salle deux fois par semaine les mercredis et samedis, jusqu'au jour du Mardi Gras. Les personnes qui désireraient souscrire aux susdits bals, trouveront les listes de souscription ouvertes, en s'adressant à M. Urnin Meilleur, au bureau du recorder de la première municipalité, à M. Simon Meilleur jnr., chez M. Guérin, courtier de coton, rue Royale, près de la rue Canal, ou chez le soussigné à l'encoignure des rues Ste. Anne et Marais.

Le prix de la souscription est d'une piastre par bal.

8 nov—12 14 19 & 22. SIMON MEILLEUR Jr.

GRAND ASSAUT D'ARMES.

DIMANCHE 16 NOVEMBRE 1845, A HUIT HEURES.

CET ASSAUT sera donné par plusieurs maîtres et amateurs de cette ville.—Grand intermède musical. Entrée gratis.

L'assaut aura lieu rue d'Orléans, à la salle d'armes de M. Pluy, en face le théâtre, café Joseph, au 1er.

13 nov

HOTEL D'ORLEANS,

RUE DE CHARTRES, ENTRE ST LOUIS ET TOULOUSE.

AUG. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et les voyageurs en général, que de grandes améliorations viennent d'être faites à cet établissement, et que le mobilier en a été presque entièrement renouvelé, ce qui le rend encore plus digne du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour. Les soins les plus empressés seront toujours donnés aux personnes qui daigneront le visiter. Les familles trouveront des appartements des plus confortables. Les prix de la pension y compris le logement sont depuis $1 jusqu'à $2 par jour, et au mois de $25 à $50, en raison des appartements.

La table sera comme par le passé, servie avec la plus grande propreté. 25 oct—47.

ANNUAIRE COMMERCIAL DE LA NOUVELLE ORLÉANS POUR 1846, PAR MICHEL & Co.

CONTENANT les noms, résidences et professions de tous les chefs de familles et des personnes faisant des affaires en cette ville et dans les faubourgs d'Alger, de Lafayette, etc. classés et arrangés par ordre alphabétique, auquel est joint un répertoire de tous les avocats, médecins, consuls étrangers, négociants, artisans et hommes de professions, et toutes autres informations utiles. Les personnes qui désireront avoir leurs noms et professions insérés dans l'appendice de l'ouvrage, auront l'extrait d'un quart de page, y compris un exemplaire de l'ouvrage pour quatre piastres, ou toute la page d'annonces et l'ouvrage pour huit piastres.

L'édition paraîtra du 1er au 15 janvier 1846. S'adresser à MICHEL & Co. à la salle du Conseil de la 1re municipalité.

N. B.—Les compagnies ont obtenu de la Cour des États Unis le droit d'auteurs sur cet ouvrage. 2 oct—6m.

TRÉSOR DE LA POITRINE.

PÂTE et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles, cèdent comme par enchantement à son usage, en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections qui peuvent provenir de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec de la boue d'Islande.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 5, rue Conti dont la signature est apposée à chaque boite.

A VENDRE OU A LOUER.

LE soussigné offre à vendre ou à louer, des TERRAINS très avantageux, la grande propriété qu'il occupe au faubourg Washington, faisant face au chemin du golfe, consistant de quatre appartemens et deux cabinets dans le corps principal, [illegible], cuisine, écurie, remise, jardin &c. &c. Il y a sur le dit terrain un parfait état de plus, un jardin contenant une très grande variété de plantes et arbres fruitiers, et un verger en plein rapport.

Pour de plus amples informations s'adresser à

12 oct—6 A. C. TREMOULET, 21, Vieille Levée

L'LANGUE ESPAGNOLE. 21

Classe du soir.

DON E. GOMEZ professeur de Littérature Espagnole, a l'honneur d'annoncer au public qu'il continuera sa classe du soir pour enseigner sa langue maternelle, en moins de deux mois à des élèves qui désirent devenir ses élèves, [illegible]

Une connaissance parfaite de la langue et une méthode d'enseignement facile et naturelle permettent à M. Gomez d'assurer à ses élèves qu'ils pourront parler Espagnol en peu de quatre mois.

Le prix est modéré.

M. Gomez donne aussi des leçons particulières.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de l'Abeille, 112, rue Poydras, au magasin de cigares 101, rue de Chartres. 5 nov—1m

RESTAURANT D'ORLEANS,

En face le Théâtre.

MR MAYER a l'honneur d'annoncer que Lundi, 20 octobre, il fera l'ouverture de son Restaurant. Par la régularité et l'élégance du service, le choix des mets, l'excellence des vins et liqueurs, ainsi que par la modicité des prix, il espère se concilier un honorable patronage.

22 oct—3m.

COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, &c.

NOUS recevons par les navires Havre, Louisiana, Isabella, un assortiment complet de Coutellerie, Lames et Quincaillerie provenant des meilleures fabriques anglaises, également un très bel assortiment de Poteries françaises de toutes dimensions. Voulant céder promptement ces marchandises et diminuer notre stock nous les vendrons à des prix très modérés.

LABADIE & JACQUELIN,
10 nov 29, rue de la Vieille Levée

AVIS—Ayant acquis la certitude qu'une grande quantité de tabac à priser, de la qualité la plus détestable, est journellement vendue ou expédiée dans les campagnes par quelques cabaleurs et autres sous mon nom, et servant, pour le mieux tromper, de mon nom ainsi que des jarres ayant mes étiquettes, je crois devoir donner avis de ce fait à tous les marchands et consommateurs, afin qu'ils ne soient plus les dupes de cette fraude, inqualifiable.

N. B.—Dès aujourd'hui, les étiquettes indiquant le nom de ma maison et la dénomination de la qualité du tabac, seront renfermées sous le couvercle des jarres et non plus collées à l'extérieur comme précédemment. A. DELPIT,
10 nov—1m 16, rue St. Louis

CHAMBRES GARNIES—On désire trouver un parloir, deux chambres à coucher, et un cabinet adjoignant, ainsi qu'une table privée pour un monsieur, sa dame son enfant et sa servante. On est disposé à payer libéralement. Les chambres doivent être vastes et élégamment meublées. On désire que ces logements se trouvent dans la première municipalité, mais non dans une maison de pension. S'adresser par écrit à l'adresse de T. boite G. No. 67, à la poste. Mentionner dans la lettre le lieu où se trouvent les logements offerts, et l'endroit où une entrevue pourra avoir lieu. 12 nov—3

MAGASIN DE SOIERIES, DE NEW-YORK.

No. 17, RUE DE CHARTRES, NLLE.-ORLÉANS.

WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement détaillés, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Ils facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New York, No. 138, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPÉENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, savoir:

Cachemire d'Écosse, imprimé, riche; mousseline de laine et Reps de laine,
Alpaca soie, bombasine, balzorine, barège et mousseline de laine,
Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costume de bal,
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatane,
Gaze de Paris, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew, et gros de Naples ondé,
Brocade riche et soierie pékin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayés,
Poult de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito
Florence et Marceline assorties,
Soie noire et serge croisée,
Crêpe noir, blanc et paré,
Mérinos français et Velours en soie,
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genre l'Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls cachemire noirs, idem laine damassées,
Aussi—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine tricotée, en mérinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver,
Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents goûts de dessins,
Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreau, soie, fils, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.
Mouchoirs batiste, unis, à ourlets et rivières; mouchoirs pour hommes, en batiste, idem Pongee, Spitalfield et Bandana.
Aussi—Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en satin brocart; un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal, polka, Mecklin, Valenciennes et Lisle; idem Points et jaconat.

Continuellement en mains, un grand assortiment de rubans satin, gros de Naples et gaze, des derniers goûts, pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. 20 oct

DANSE PAR Mr. DEVOTI.

MAZURKA, POLKA, DANSE DE SOCIÉTÉ, WALTZ, &c.

MR. DEVOTI a provisoirement ouvert son École de Danse à sa résidence No. 193, rue de Chartres, près de Faubourg St. Louis; les leçons ont lieu à l'heure de P. M., les lundi, mercredi et vendredi. M. Devoti publiera sous peu dans les journaux, le nom des différentes institutions de la ville, où il enseignera la Danse, et l'endroit où il aura établi une école de la 1re Municipalité. M. Devoti se propose d'ouvrir une école dans la 2de municipalité. 24 oct.

SUPERBES FUSILS DE CHASSE & CARABINES—en magasin, et à vendre par W. A. RYAN, 43, Chartres.

ARTICLES DE PÊCHE—Hameçons de Limerick & Kerby et autres; fil de pêche en chanvre, pite, soie et coton; bouées; cannes de pêche, &c. à vendre en magasin, par W. A. RYAN, 43, Chartres.

EN débarquement du navire Manson, de Marseille et à vendre par le soussigné:

300 paniers huile d'olive de Pignaut en grandes bouteilles,
50 paniers bouteilles vides,
[illegible] liqueur curaçao,
100 do absinthe, marque Sauvajol Brunelon & Co.
AUGUSTE MOLIER, 90 St. Louis

SEAUX—100 douzaines, seaux peints, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE,
10 nov 31 Gravier

INSTITUTIONS.

ORLEANS HIGH SCHOOL.

(École d'Orléans.)

RUE [illegible] ESPLANADE.

CETTE institution a été ouverte le [illegible] matériel un accommodement convenable, [illegible] adapté [illegible] [illegible] aux [illegible] d'un grand [illegible] [illegible] dans la ville [illegible] qu'elle [illegible] d'Orléans [illegible] aux développemens de ses progrès présents, [illegible] permis de l'espérer, lui assureront dans l'avenir de nouveaux succès.

Les directeurs offrent cette nouvelle garantie de stabilité aux pères de famille qui s'intéressent au lycée.

Les Statuts et Réglemens, contenant les règles de discipline, le cours d'études &c. se trouvent chez les principaux libraires de la ville et au Lycée, rue de l'Esplanade.

11 novembre

FRANKLIN HIGH SCHOOL.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert, lundi, 3 novembre, une institution pour l'éducation des jeunes gens, dans la belle et commode maison, située rue Condé, 163.

En ouvrant une nouvelle institution, le soussigné croit devoir donner aux parens et tuteurs qui pourraient lui confier leurs enfans, l'assurance qu'il a pris la ferme détermination de consacrer à leur éducation tout son temps et toutes ses facultés.

Le personnel de l'établissement se composera, en outre du soussigné, de quatre professeurs, deux Anglais, un Français et un Espagnol. Le Grec et le Latin seront enseignés par un des professeurs anglais, et le Principal se chargera des classes de mathématiques.

L'établissement recevra des Externes, des Pensionnaires et des demi Pensionnaires. Les Pensionnaires seront reçus au sein de la famille du Principal, qui, avec l'assistance des dames qui en font partie, surveillera avec vigilance leur éducation dans la maison, à table, et dans le cercle de sa société.

Le soussigné croit devoir appeler l'attention des créoles sur les avantages que leur offre le Franklin High School, pour acquérir et parler purement l'anglais qui est la langue exclusive de son intérieur.

Les pensionnaires paieront $30 par mois; les demi pensionnaires $15; les externes $6, $8 et $12, selon leur classe. La musique et le dessin seront enseignés par les meilleurs maîtres, aux frais des élèves.

LEWIS ELKIN.

Ex principal du Orléans High School et du Collège de Mandeville.

AVIS.—Les personnes qui doivent au Collège de Mandeville pour pension échue le 1er mai 1845, sont priées de régler immédiatement leur compte entre les mains du soussigné; et celles qui ont quelque créance contre le Collège, jusqu'à la date ci-dessus fixée, peuvent lui présenter leurs comptes, au Franklin High School, rue Condé, No 163.

27 oct—2w LEWIS ELKIN.

COLLEGE DE MANDEVILLE.

LES directeurs de cet Établissement, encouragés par le bienveillant patronage des populations Créole et Américaine, viennent de créer quelques classes qui complètent l'ensemble des études. Le personnel des professeurs, augmenté avec le nombre des élèves, et choisi avec un soin scrupuleux, est plus que suffisant pour y rendre l'enseignement comparable à celui des meilleurs collèges du Nord. L'Anglais et le Français étant également parlés en classes et en récréations, le Collège de Mandeville offre un avantage particulier aux habitans de la Louisiane. Les études art[illegible] comprennent l'Arithmétique, les Mathématiques, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, l'Histoire, la Géographie, la Logique, la Rhétorique, la Comptabilité, l'Écriture, le Dessin, la Musique, l'Escrime et la Natation.

Les Directeurs du Collège ont introduit de notables améliorations dans l'ordre matériel de la maison. La lingerie, le blanchissage, la nourriture, le plus grand soin mutuelle sont à l'abri des critiques les plus minutieuses. La brise et les bains salutaires du lac, la promenade dans les bois voisins du Collège, la pêche et les exercices gymnastiques entretiennent chez les élèves une santé presque constante.

S'adresser à M. R. PALFREY, City Bank 22 aout

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES, Dirigée par Mme. P. Arpin.

102, rue Bourgogne, entre St. Louis et Conti.

LES classes de cette Institution ont repris depuis le 17 septembre, et sont en plein exercice.

Afin de justifier de plus en plus la confiance que lui accordent les parents et d'assurer les progrès de ses élèves, Mme P. ARPIN s'est assuré la coopération d'habiles professeurs. L'enseignement qui est maintenant aussi complet que possible, a lieu dans les deux langues, en anglais et en français. Il comprend la LECTURE, l'ÉCRITURE, la GRAMMAIRE, l'ARITHMÉTIQUE, la GÉOGRAPHIE, l'HISTOIRE, la LITTÉRATURE, les ÉLÉMENTS DES SCIENCES qui conviennent aux Demoiselles, &c.

Mme ARPIN se charge elle même des cours élémentaires, elle est secondée pour l'anglais par une excellente maîtresse qui y consacre tout son temps. Les autres cours sont faits par MM. ORTON, professeur d'anglais, DUPAN, professeur d'écriture et d'arithmétique, et P. ARPIN, qui s'occupe particulièrement de la géographie, de l'histoire, de la littérature, &c.

Une surveillance, tout à la fois douce et active, est constamment exercée sur les enfans par la directrice et par la maîtresse qui la seconde plus spécialement, et aucun soin n'est épargné pour donner à la fois aux enfans une bonne éducation et une instruction solide.

N. B. Les jeunes personnes étrangères à l'Institution pourront être admises aux cours d'histoire, de littérature et de science que fait M. Arpin. Ces cours embrasseront les divers connaissances qui forment le complément d'une bonne instruction. 22 oct

P. ARPIN, professeur,

102, rue Bourgogne, entre St. Louis et Conti.

LEÇONS particulières en ville et chez lui. Langues anciennes, français, histoire, géographie, littérature, mathématiques, &c.

S'adresser à son domicile, rue Bourgogne, ou au bureau de l'Abeille. 25 oct

INSTITUTION DE DEMOISELLES, PENSIONNAT ET EXTERNAT

Fondée en 1832 par Madame Leitz,

Et dirigée depuis 1840 par

MADAME DESRAYAUX,

RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences indispensables à toute bonne éducation.

L'enseignement des différentes branches est ainsi partagé:

Le FRANÇAIS, l'HISTOIRE, la LITTÉRATURE, l'ARITHMÉTIQUE, et les éléments de SCIENCES sont professés par M. A. DESRAYAUX qui y consacre tout son temps.

L'ANGLAIS est enseigné par les soins de MADAME DESRAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe la partie philosophique et littéraire.

L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs dames, et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'École Royale de St. Denis, formées par leur éducation même aux habitudes de régularité et d'ordre.

L'ITALIEN et le DESSIN y sont également cultivés; et le dessin de plusieurs élèves prouve que les professeurs du cours sont [illegible] dans la méthode de langage pratique.

La MUSIQUE (piano), solfège et chant est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, et de quelques dames, notamment de MADAME BERRICHE, dont le nom est connu du monde musical.

La direction veille à l'accomplissement de devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient, deux fois la semaine, donner une instruction religieuse dans l'établissement et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.

Les examens de musique ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 4 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS.

Pension et instruction générale, [illegible] par mois $25
Demi pension, [illegible] 15
Externes, 8
Piano, 12
Solfège, 4

N. B.—Deux dames sont attendues de Paris incessamment (par l'Andelle), pour compléter le personnel de l'institution: l'une pour l'enseignement et la surveillance; l'autre pour la musique, chant et piano. 20 oct

Institution Classique et Commerciale DE G. BOYER,

No. 16, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde, se sont déjà fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.

L'Institution Boyer qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale et une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.

Le cercle des études que parcourent les élèves embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie, depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui entrent dans la sphère des écoles les plus élevées.

La discipline, si nécessaire pour imprimer aux jeunes gens le sentiment des devoirs qu'ils auront à remplir dans leurs relations sociales, est un des traits distinctifs de cet établissement; elle est tout à la fois sévère et modérée, et la sollicitude du Principal pour la moralité des jeunes gens confiés à sa garde, est sévère, mais paternelle.

La langue ANGLAISE dont l'importance devient de plus en plus évidente, est, dans l'Institution Boyer, l'objet de soins particuliers; les professeurs chargés des cours sont des hommes de talent, qui depuis longtemps ont fait leurs preuves dans l'enseignement.

BRANCHES D'INSTRUCTION:—Langues anglaise, française, espagnole et latine; histoire; géographie; mathématiques, éléments d'histoire naturelle, d'astronomie, &c.

16 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pensionnat de Jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir le public, qu'à partir du 15 novembre prochain, son institution sera transportée de la rue Bourbon au No. 86, rue de la Douane, entre ROYALE et BOURBON.

Ce nouveau local répond, mieux encore que celui qu'elle va quitter, à toutes les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle maison dont les vastes appartements offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement fermée ou les élèves peuvent prendre leurs récréations, tels sont les avantages qui ont décidé Mme GRANET, et qui seront sans nul doute appréciés par les parents.

Mme GRANET, secondée par sa fille aînée, exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées; elle fait vivre ses pensionnaires tout à fait au sein de sa famille et ne néglige rien pour leur donner une bonne éducation et de bonnes manières.

L'instruction, donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus soignées. La lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les sciences, y sont enseignées par des professeurs qui ont fait leurs preuves. Citer MM. Théobald, Ily, Nores et Lord, c'est donner la certitude que tous les cours soit en anglais, soit en français, sont faits avec une conscience et un talent qui doit en assurer le succès.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale; des cours de solfège et de chant qui sont fort suivis et qui ont déjà donné les résultats les plus heureux, sont professés par M. Brocard qui fait faire à ses élèves de rapides progrès. M. Brocard donne aussi des leçons particulières. Le piano et la harpe sont enseignés par Mlle E. Granet. M. Davoro donne des leçons de danse.

20 oct—7f par mo.

Instruction Commerciale—Mathématiques—Classes du Soir.

LE soussigné ouvrira, lundi 10 du courant, une classe du soir, pour les jeunes gens engagés dans le commerce qui désireraient faire leurs cours de mathématiques.

Le cours comprendra les trois branches ci-après énoncées:

1o. Une revue complète de l'arithmétique pratique et commerciale, dans laquelle on suivra le système ecossais d'élimination, système appuyé aujourd'hui en usage dans tous les comptoirs de N. York et de Londres.

2o. L'introduction des symboles algébriques dans les calculs ordinaires d'arithmétique, d'après le plan de Legendre, et plus amplement expliqué dans le Traité de calcul de Lacroix.

3o. Un cours complet de tenue de livre en partie double.

Les deux premières branches seront enseignées par le soussigné.

La dernière le sera par un professeur des plus compétens, M. P. Fatin.

Il y aura quatre leçons par semaine, savoir: les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 7 à 9 heures du soir.

CONDITIONS:—Dix piastres par mois, payables à la fin de chaque mois.

S'adresser au FRANKLIN HIGH SCHOOL, No 163, rue Condé. [10 nov—1m] LEWIS ELKIN.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St.-Louis, No. 77; il est présentement rue Bourbon entre St.-Louis et Conti, No. 103, et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et principalement les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ces matières. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfans ni des esclaves.

7 juin—1 an

THÉ—85 boites thé Pouchong, à vendre par
10 nov JAMES E. WOODRUFF, 60 Camp

EAU-DE-VIE—6 demi-pipes eau de vie française, à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
10 nov 60, Camp

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—des rouleaux et pièces, à vendre par BUDDECKE & WOODS,
10 nov 92 Tchoupitoulas

AMIDON—30 caisses de Schoenburg, à vendre par
10 n BUDDECKE & WOODS, 92 Tchoupitoulas

SAVON—Une petit lot de savon de [illegible], à vendre par BUDDECKE & WOODS,
10 nov 92 Tchoupitoulas

CHANVRE—40 balles chanvre, à vendre par
10 n BUDDECKE & WOODS, 92 Tchoupitoulas

WHISKEY—14 barils whiskey Vieux Monongahela, à vendre par BUDDECKE & WOODS,
10 nov 92 Tchoupitoulas

VENTES A L'ENCAN.

PROPRIÉTÉS, ESCLAVES, &c.

GRANDE VENTE SANS RÉSERVE.

Le 1er, décembre 1845, à l'Arcade de Banks.

PAR P. E. TRICOU, ENCANTEUR.

PAR ordre de Mr. F. J. E. Dugué Livaudais, toutes les propriétés et tous les esclaves qui lui appartiennent seront offerts en vente publique le lundi, 1er décembre 1845, à midi, heure A. M. à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans.

Cette vente sera sans réserve.

1o. Les propriétés situées dans la paroisse de Lafourche Intérieure, aussi bien que celles qui font face au bayou de Lafourche, que celles faisant partie de la vacherie Dugué Livaudais.

Ces terres ont toujours été considérées comme les plus fertiles de l'État de la Louisiane. Les avantages qu'offre pour leur exploitation le proximité des paroisses de Terrebonne et de Lafourche sont immenses. Ces terres sont pour la plupart couvertes de forêts vierges et par conséquent bien supérieures aux autres terres usées par de longues cultures. Elles seront vendues en lots de toutes grandeurs de sorte que chacun pourra se choisir à sa convenance de la quantité de terre qu'il voudra.

Cinq Lots de terre situés dans la paroisse de Lafourche Intérieure, désignés par les Nos. 6, 7, 8, 11 et 12, sur un plan particulier fait par B. Buisson, sous la date du 30 septembre 1840, annexé à un acte portant vente à Antoine Lesley, en date du 2 décembre 1840, devant le juge de la dite paroisse; lesquels lots mesurent chacun 5 arpents 4 toises de face à un chemin projeté de soixante pieds de large et qui doit servir de communication avec Lafourche, sur toute la profondeur jusqu'au fond (excepté le lot No. 12 qui a 20 arpents); un dito lots sont une subdivision en deux lots. Plus grand morceau de terre désigné par le No. 26, sur un plan dressé par Bourgerol, député arpenteur des États-Unis, sous la date du 25 mai 1835, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire à la Nouvelle-Orléans.

Deux Lots de terre situés dans la paroisse de Lafourche Intérieure, désignés par les Nos. 45 et 46 sur le susdit plan de Bourgerol, mesurant comme suit: Le lot No. 45 contient 901 arpens environ de superficie et mesure 13 arpens environ de large sur une longueur moyenne de 69 arpens environ, et est traversé dans le milieu par un bayou et le Coteau Portugais; et le lot No. 46 contient 1,302 arpens carrés de superficie et mesure environ 50 arpens de long sur une largeur moyenne d'environ 19 arpents, et est aussi traversé dans le milieu par un bayou et le Coteau Portugais.

Les deux tiers indivis d'une portion de terre située dans la même paroisse, entre le Bayou de la Vacherie, les terres de Lafourche et une ligne droite qui doit partir du bord du Bayou de la Vacherie de l'autre coté des saules qui se trouvent au bout de la levée des Coquilles par laquelle le dit bayou est bordé et qui ira passer entre les Petits Bois et les Chartes.

La moitié indivise de 59 lots de terre situés dans la dite paroisse de Lafourche Intérieure dans l'endroit appelé la "Vacherie Dugué Livaudais," numérotés de 13 à 71 sur un plan particulier dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, le 8 mai 1841 et déposé en l'étude du dit Seghers, notaire, lesquels 59 lots de terre (ensemble avec le No. 67 qui n'est pas compris dans cette vente), forment le gros lot désigné par le No. 25 sur le dit plan de la Vacherie Dugué Livaudais, dressé par Bourgerol, lequel lot No. 25 mesure 3,000 arpens carrés de superficie et 96 arpens de longueur entre lignes ouvrantes sur une largeur moyenne de 35 arpens et est traversé par le Bayou et le Coteau Malheria ainsi que le Coteau Lasalle, le Bayou La selle, la Pointe à Coton, le Bayou Crocodile, la Pointe et le Coteau des Marais.

Les propriétaires de l'autre moitié de ces 59 lots de terre se joindront à la vente et le tout sera vendu.

Trois Lots de terre situés dans la dite paroisse de Lafourche, dans le dit lieu de la Vacherie désignés par les Nos. 2, 4 et 5 sur le dit plan Bourgerol, ayant les dimensions suivantes, savoir: le lot No. 2 mesure 60 arpens au Grand Lac des Allemands, environ du Lac Macon, sur une profondeur de 55 arpens environ d'un côté et de 57 arpens de l'autre, et contient en superficie totale environ 2,663 arpens carrés. Le lot No. 4 contient 1,400 arpens carrés de superficie. Chacun de ces lots de large sur toute la profondeur et le lot No. 5 a 4,700 arpens carrés de superficie et mesure de [illegible] de large et de face au Petit Lac des Allemands, sur une profondeur d'environ 95 arpens d'un côté et de 107 arpens environ de l'autre.

Une portion de terre située sur la rive gauche du Bayou Lafourche, dans la dite paroisse, mesurant 30 arpens, plus ou moins de face au dit Bayou, sur une profondeur de 80 arpens entre lignes ouvrantes, bornée du côté d'en haut par la terre de J. B. Demourelle et du côté d'en bas par la terre de dame Jeanne Marie Saoul Dugué Livaudais.

2o. Propriété du Bayou Pouha.

Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson environ vingt milles de la Nouvelle-Orléans, et mesurant 12 arpens de face sur le Lac Perrier ou Ouacha, sur trente arpents de profondeur, borné au sud ouest par la rive Est du Bayou Pouha, et de l'autre côté par des terres vacantes.

3o. BIEN DE CAMPAGNE situé dans la paroisse de Jefferson, et esclaves qui y sont attachés, avec les actions de Banque qui en dépendent, savoir:

Une portion de terre située dans la paroisse de Jefferson, sur la rive droite du Mississipi, à environ trois milles de la Nouvelle-Orléans, ayant 240 pieds de face au dit fleuve, sur une profondeur de 80 arpens 62 pieds 10 pouces à partir du chemin public, une ligne ouvrant de manière à ce qu'elle ait 326 pieds dans le fond, bornée du côté d'en haut par la propriété de M. N. M. Destrehan, du côté d'en bas par un chemin de 20 pieds et dans le fond par la propriété de M. Gaston Villeré, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Plus, les esclaves suivants: Amélie, de 45 ans, et ses enfans, Françoise, de 16 ans, Émilie, de 14 ans et Balthazar, de 9 ans; Stephen de 35 ans, Lucy, de 35 ans, Rosette, mulâtresse de 30 ans et son enfant Philippe de 10 ans.

4o. Actions de cent actions dans le fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui reposent sur la dite propriété et les dits esclaves.

La dite terre, les dits esclaves et les dites cent actions de Banque seront adjugés EN UN SEUL LOT.

5o. Les esclaves suivans, savoir:

Barry, nègre de 33 ans; Sampson, nègre de 21 ans, commandeur; Nero, nègre de 35 ans, tonnelier; Charles, nègre de 33 ans; Edmond, nègre de 21 ans; Julia, mulâtresse de 28 ans; Diana, négresse de 24 ans; Fred, nègre de 34 ans; Prince, nègre de 45 ans; Hector, nègre de 53 ans; Molly, négresse de 41 ans; Nelsey, nègre de 40 ans, borgne; Wallis, nègre, [illegible] négresse de 26 ans; Nancy, négresse de 29 ans, avec son enfant Edouard, de 10 mois; Zémire, négresse de 44 ans.

6o. TERRAINS ET MAISON de Lafayette, situés dans la ville de Lafayette, avec les bâtisses et améliorations qui reposent dessus, savoir:

Une portion de terre située au faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson, [illegible] de Lafayette, [illegible] [illegible] trois, sur le plan original [illegible] faubourg Livaudais, dressé par Benjamin Buisson, député de la paroisse de Jefferson, sous la date du 18 mars 1832, et déposé en l'étude de M. Stringer, aux de l'Honorable T. (Théo. Guyol). Les dits terrains ayant, au plan d'ensemble, les dimensions suivantes, savoir:

Le Terrain No. 1, quarante pieds de face à la rue Bossuet, et mesurant vingt-cinq pieds de profondeur et face à la rue Rousseau, le Terrain No. 2 [illegible] ayant quarante pieds de face à la rue Rousseau, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, le Terrain No. 3, attenant au précédent et ayant quarante pieds de face à la rue Rousseau, sur cent vingt cinq pieds de profondeur; le Terrain No. 4, attenant au précédent et ayant quarante pieds de face à la rue Rousseau, sur cent vingt cinq pieds de profondeur; le Terrain No. 5, formant l'encoignure des rues Rousseau et Levée, [illegible] cinquante pieds de face à la rue Rousseau; [illegible] [illegible] pieds de face à la rue de la Levée, [illegible] [illegible] No. 10, attenant au précédent, [illegible] [illegible] de face à la rue de la Levée, [illegible] [illegible] parallèle, qui le sépare du Terrain No. 9, [illegible] [illegible] Terrain No. onze, et [illegible]; [illegible] Lafayette [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Plus, cette [illegible] actions dans le capital de la Banque des Citoyens de l'État de la Louisiane, [illegible] [illegible]

[illegible]

6o. AUTRES TERRAINS situés dans la ville de Lafayette, [illegible] Terre située au faubourg Livaudais, dans la dite ville de Lafayette, désigné [illegible] carré No. 177, mesurant au plan original, 25 pieds de face à la rue St. David, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, [illegible] [illegible] par le lot No. 9, et de [illegible] par le lot No. 7.

Un autre Lot situé dans le [illegible] faubourg et désigné par le No. 8, [illegible] 31 pieds 3 pouces de face à la rue St. David, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, [illegible] [illegible] le lot No. 4, de l'autre côté par le lot No. [illegible]. Le tout d'après un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 20 décembre 1830, et annexé à un acte en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, en date du 6 mars 1837.

7o. Enfin un terrain [illegible] [illegible] de M. F. J. E. Dugué Livaudais [illegible] [illegible] résultant d'un acte du 9 décembre 1841 [illegible] [illegible] [illegible] M. Buisson à hypothèque en la dite terre située au faubourg Annonciation, désigné par le No. 9 dans l'îlet No 67, pour garantir le dit sieur Dugué Livaudais des suites de l'hypothèque qui existait sur le terrain situé au faubourg Lafayette enregistré du [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du dit sieur [illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE.—Toutes les propriétés foncières situées dans la paroisse de Lafourche intérieure seront vendues, payables en dix-huit ans, [illegible] comptant, et la balance en quatre paiements égaux, échéant respectivement à un, deux, trois et quatre ans, du jour de la vente, en billets [illegible] [illegible] endossés à satisfaction, portant intérêt à sept pour cent l'an du jour de la vente, assurés par hypothèque sur les propriétés vendues et payables à la Banque de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans.

Ces propriétés situées dans la paroisse de Lafourche, seront vendues, en outre, sujettes à toutes les servitudes et à toutes les conditions acceptées [illegible] relatives au paiement du prix, exprimées dans les ventes déjà faites par M. Dugué Livaudais, de portions de terre, [illegible] au même lieu, notamment sur le condition exprimée dans l'acte de vente à Antoine Lesley, en date du 2 décembre 1840, devant le juge de la paroisse de Lafourche Intérieure, auquel il faudra référer. Ce vendre, sur les ventes en conformément. 1o. a un plan de subdivision fait par B. Buisson, et déposé au bureau du juge de la paroisse de Lafourche Intérieure, pour recours; 2o. à un autre plan de subdivision du lot No. 25, fait par Buisson et déposé chez Théodore Seghers, notaire à la Nouvelle-Orléans; 3o. au plan original des terres de la Vacherie, fait par Bourgerol, le 25 août 1835, et déposé chez le dit notaire Seghers.

Ces trois plans ou des copies des dits plans seront exposés à l'inspection du public le jour de la vente.

Les clauses relatives aux servitudes dans la vente à Antoine Lesley, seront lues au public par l'encanteur, le jour de la vente.

2o. La propriété du Bayou Pouha et les deux terrains Nos. 5 et 6 du carré No. 177, dans le faubourg Livaudais, seront vendus, payables aux mêmes termes et de la même manière que les propriétés de Lafourche.

3o. Le bien de campagne et les esclaves qui y sont attachés, ainsi que les cent actions de la Banque des Citoyens qui en dépendent, seront vendus en UN SEUL LOT, aux conditions suivantes: l'acquéreur devra d'abord payer comptant la somme de sept cent quatre-vingt-une piastres soixante cinq sous; plus, cinquante piastres, montant approximatif des frais de Cour. Puis l'acquéreur devra assumer le paiement de la somme de $4,100 qui restera due d'ici par M. F. J. E. Dugué Livaudais, sur les bons fournis par lui à la Banque des Citoyens, pour le remboursement de son emprunt sur actions, laquelle somme de $4,100 sera échue le 1er janvier 1846 ainsi sera renouvelable aux termes de la charte de la dite Banque. L'acquéreur sera en outre substitué à M. F. J. E. Dugué Livaudais, quant aux hypothèques en faveur de la Banque des Citoyens. Et le surplus du prix de l'adjudication (si surplus il y a) sera payable aux mêmes termes et de la même manière que les propriétés de Lafourche.

4o. Les six Terrains et la maison de Lafayette avec les bâtisses et dépendances situées dans l'îlet No. 3, du faubourg Livaudais, ainsi que les cent soixante actions de la Banque des Citoyens, qui reposent dessus, seront vendus en un seul lot, aux conditions suivantes: L'acquéreur devra d'abord payer comptant la somme de neuf cent soixante huit piastres, plus cinquante piastres montant approximatif des frais de Cour. Puis l'acquéreur devra assumer le paiement de la somme de cinq mille trois cent soixante-seize piastres qui restera due encore par M. F. J. E. Dugué Livaudais, sur les bons fournis à la Banque des Citoyens représentant l'emprunt fait, sur les dites 160 actions, laquelle somme de $5376 sera échue le 1er janvier 1846, mais sera renouvelable aux termes de la charte de la dite Banque. L'acquéreur sera en outre substitué à M. F. J. E. Dugué Livaudais quant aux hypothèques en faveur de la Banque des Citoyens. Et le surplus du prix de l'adjudication, (si surplus il y a) sera payable aux mêmes termes et de la même manière qu'il a été stipulé plus haut pour le prix des propriétés de Lafourche.

5o. Quant aux esclaves (sauf ceux compris sous cent attachés au bien de campagne) ils seront vendus payables un quart du prix, comptant, et la balance à dix, douze et dix-huit mois du jour de la vente, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction et portant hypothèque.

6o. La réclamation contre M. B. Buisson sera vendue pour du comptant.

Les esclaves ne seront livrés aux acquéreurs qu'après qu'ils auront rempli toutes les conditions de la vente, mais les esclaves infirmes, resteront néanmoins aux risques des acquéreurs.

Les actes de vente, par devant Théo. Guyol, not. public, aux frais des acquéreurs, qui devront se conformer aux conditions de la vente dans les 15 jours qui suivront l'adjudication.

16 oct—23,27,&30 oct, et 1, 13, de nov.

CHEMISERIE FRANÇAISE.

No 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les fashionables de la Nouvelle-Orléans que, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville, un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par le fini du travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle s'occupe aussi de toutes sortes de broderies, ainsi particulièrement sur canevas, sur drap, velours et satin.

Mme HENRY demande de bonnes ouvrières et elle accepterait des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail

11 nov—15

F. E. [illegible], Commission-Marchant, Receiving [illegible] de Louisiane et Bourgogne. Avant son [illegible] [illegible] 31 oct

AVIS—[illegible] [illegible] Bourbon, No. 138, entre St. Louis et Conti. 11 nov—6

VENTES DE CE JOUR.

Marchandises Sèches et Souliers, sans réserve

PAR F. H. PETITPAIN.

AUJOURD'HUI 13 novembre, il sera vendu sans réserve, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 130, rue de Chartres,

150 lots de Marchandises Sèches de saison, étant la portion choisie d'un fonds de magasin.

Aussi—Une facture de Chaussures. 13 nov

HUILE, VINS, LIQUEURS, &c.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI 13 novembre courant, il sera vendu à midi au la Levée, entre les deux marchés, en débarquement du navire Madison, de Marseille:

400 paniers Huile d'olive,
400 caisses Vin rouge,
150 do Anisette Suisse,
100 do Vermouth,
300 paniers Anisette superfine,
100 do Champagne,
50 caisses Vin vieux de Chambertin,
100 do Vin cassis,
100 do Eau de fleurs d'oranger,
50 do Vin Château Lafitte,
100 do Vin St. George et Bourgogne, 1841.

Conditions, à la vente. Le tout ayant droit au drawback. 12 nov

PAR M. BARNETT ESQ., Encanteur.

IL sera vendu jeudi le 13 courant, à la Bourse St Louis, La négresse nommée BILLY ELIZABETH, âgée d'environ 17 ans, vendue comme ayant appris à blanchir chez une blanchisseuse française de cette ville.

Conditions, comptant.

Les personnes qui désireront voir la domestique avant la vente pourront s'adresser au bureau de l'encanteur, rue Conti No. 28. 11 nov—2

PAR J. B. BLACHE & Co.

VENTE DE QUINCAILLERIE, (pour clore.)

JEUDI 13 de courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, au No. 4, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville, la balance du fonds du magasin de M. V. Wiltz, consistant en partie en

Montres à mouvements Nos. 2 à 12, Passepartouts anglais et américains, pelles et [illegible] de bonne qualité, lignes à chassis, articles supérieurs, balances patentées, 250 lbs à 500; chrome jaune et vert, moulures pour moulures, [illegible] forge, [illegible] contenant à deux marches, chaises à chevaux, étriers, cuirs, larcres, marteaux de forge, taillandines, verrous en cuivre, loquets, verrous, target [illegible] et [illegible] en cuivre, tournevis, pelles, [illegible] pour bureaux, lampes en cuivre, vases pour huile, avec leurs mesures et plateaux, écritoires, comptoirs, balances, vases, &c. 30 nov—4

VENTES A L'ENCAN:

PAR M. BARNETT Jnr.

BONNE RÉSIDENCE POUR UNE FAMILLE

SAMEDI prochain, 15 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis sera vendue, cette belle résidence pour une famille située à l'encoignure des rues Ste. Anne et Robertson. Le terrain a 36 pieds 10 pouces sur 117 pieds 6 pouces de profondeur, sur ce terrain se trouve une belle maison à un étage, très élégante, avec cuisines, écurie, remise et beau jardin entouré. Cette propriété convient parfaitement à une petite famille.

Aussi—Une jolie petite propriété rue Robertson entre les rues Dumaine et Ste. Anne, mesurant 30 pieds 6 pouces de face sur une profondeur de 127 pieds, entre lignes parallèles, et sur laquelle se trouve une grande maison à deux étages, composée de 6 appartements, dans le style le plus parfait, cuisines et autres pour 12 à 14 chevaux, établissement, et de toutes ce qui faut à une famille nombreuse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 12 mois.

12 nov—3

PAR F. E. TRICOU

IL sera vendu lundi, quinze novembre 1845, à onze heures du matin, rue du Quartier, entre Condé et Royale—Une quantité de beaux meubles, consistant en lits, armoires, chaises, tables, glaces, etc. etc. Aussi—Vins en dames-jeannes et en barriques, lurres, etc.

Conditions comptant. 13 nov—3

MAGASIN DE CIGARES A L'ENCAN.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

IL sera vendu à l'encan, mardi, 25 du courant, à 10 heures 1/2, dans le magasin de Cigares de M. Cochrane, rue St. Charles, No. [illegible], près la rue du Canal, le stock entier du dit magasin, consistant d'environ 20,000 de Cigares des marques les plus renommées, et les installations se composant de vitrines, étagères, comptoir de dessus, &c. &c. Le bail de ce magasin, jusqu'au 1er novembre 1846, à raison de $35 par mois, sera vendu avec les installations.

Il sera donné bonne et valable sécurité pour la prévision possible de location jusqu'à l'expiration du dit bail, et la [illegible] sera cédée, pour le paiement du loyer chaque mois.

Conditions: Pour l'installation, 60 jours de crédit. Le stock au dessus de $100 comptant, et $100 et au dessous de 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. Pour plus de détails, s'adresser à

13 nov BEARD, CALHOUN & Co, 6, Arcade de Banks.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIÉTÉS POUR CLORE UNE SOCIÉTÉ.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

Bureau No. 6, Arcade de Banks.

IL sera vendu à l'encan jeudi, 20 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, par consentement des parties et pour clore une société, les PROPRIÉTÉS suivantes, situées dans les limites de la 2me Municipalité, savoir:

1o. QUATRE LOTS DE TERRE faisant ensemble, situés rue Tchoupitoulas, 2me Municipalité, comme suit: Le lot No. 2, mesure 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Benjamin et Thérèse, sur 110 pieds de profondeur, formant un carré régulier. Les lots Nos. 3 et 4, adjacents le No. 2, et mesurant 27 pieds sur la rue Tchoupitoulas, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 5, formant l'encoignure de la rue Thérèse, [illegible] 24 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 110 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 4, et 111 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Thérèse, et 27 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond.

2o. UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Magasins, Champ Élysées et Mélicerte, mesurant 30 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue des Magasins, sur 30 [illegible] 3 pouces de profondeur. Le dit lot est joint à la maison en briques déjà nouvellement bâtie par M. Haw.

3o. UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue des Nonnes, entre les rues des Religieuses et Tchoupitoulas, 107 pieds de profondeur sur la ligne avoisinant la rue des Religieuses, et 5 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond, et 20 pieds 1 [illegible] occupé par M. Fontenay, marchand de terrains [illegible].

4o. TROIS LOTS DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus sous le nom de Boulangerie de Lafayette. Ces dits lots mesurant ensemble, 84 pieds 6 pouces de face à la rue Apollo, entre les rues Trouvetti et Quatrième, paroisse de Jefferson, sur 123 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesurant 5 par le lot de M. Gaï [illegible] a 40 par an.

5o. UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues St. Joseph, Julia, Foucher et Tchoupitoulas, mesurant 30 pieds de face à la rue St. Joseph, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6o. DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Clio, Erato et Thalie, mesurant chacun, 24 pieds, 11 pouces, 2 lignes de face à la rue Prytanée, sur 120 pieds de profondeur, avec, 1 dit dans le fond sur 7 pieds 10 pouces et 2 lignes de sol.

7o. UN LOT DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au Apollo. Lequel lot forme l'encoignure des rues Apollo et Thalie et mesure 19 pieds de face à la rue Apollo, sur 97 pieds de profondeur et face à la rue Thalie, avec droit à l'allée dans la profondeur, allant vers la rue Thalie. C'est maison en tonnelet [illegible] ci-loué à raison de $40 par an.

8o. QUATRE LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Nayades, Apollo, Clio et Erato, mesurant chacun 25 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Nayades, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9o. DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Nayades, Mercure, Calliope et Clio, mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Dryades sur 120 pieds de profondeur, avec le droit à une allée dans le fond.

10. DEUX LOTS DE TERRE, rue de l'Ecole, entre celles de Girod, mesurant chacun, 25 pieds de face à la rue [illegible], sur 100 pieds de profondeur, avec le droit à une allée de huit pieds dans le fond, conduisant à la rue Girod.

11. DEUX LOTS DE TERRE touchant l'un à l'autre, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Girod et St. Jacques, mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue [illegible], sur 103 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur.

12. UN LOT DE TERRE avec une Maison situé dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St. Madeleine et St. Adelaïde, mesurant 25 pieds 3 pouces de face à la rue St. Commune, sur 110 pieds de profondeur. La maison est actuellement louée à un boulanger.

13. DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Baronne, Philippa, Julia et Promenade des Tritons, mesurant chacun, à savoir: Le lot No. 77, a 24 pieds de face à la rue Baronne, sur 105 pieds 2 pouces sur une allée de 6 pieds, et le lot No. 78, a 23 pieds de face à la rue Baronne, sur 105 pieds de profondeur, et 24 pieds dans le fond, avec le droit à une allée de quatre pieds de large, communiquant avec les lots du fond. Le lot No. 82 a les mêmes [illegible] que le lot No. 73.

14. UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par le marché des Religieuses des rues St. Jacques et St Jean Baptiste. Le dit lot mesure 30 pieds à la rue des Religieuses, sur 90 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à un étage, ayant quatre appartements, une cuisine à deux étages, boulangerie ayant deux bons fours, citerne, etc. etc.

15. UN LOT DE TERRE situé au faubourg Plaisance, paroisse de Jefferson, mesurant 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre celles Chippewa et Levée, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

CONDITIONS—L'acquéreur de la propriété premièrement décrite, lot No. 2, assumera le paiement de cinq billets, savoir: $273 75 le 13 janvier 1846, $273 75 le 22 juillet 1846, $273 75 le 13 janvier 1847; $273 75 le 13 juillet 1847; $273 75 le 13 janvier 1848 la balance au comptant. Pour le lot No. 3, l'acquéreur assumera le paiement de cinq billets de $273 75 chaque, due comme ci-dessus, et la balance comptant. Pour le lot No. 4, l'acquéreur assumera le paiement de cinq billets de $[illegible] 25 chaque, échéant ci-dessus. Pour le lot No. 5, l'acquéreur assumera le paiement de cinq billets de $299 60 chaque, due comme ci-dessus, la balance au comptant.

Pour la propriété secondement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $[illegible] chaque dus le 23 mai 1846, le 23 novembre 1846 et le 23 mai 1847, la balance comptant.

Pour la propriété troisièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété quatrièmement décrite, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété cinquièmement décrite, la remise du paiement de trois billets pour $266 25 chaque, dus le 27 mai 1846, le 27 novembre 1846 et le 26 mai 1847, la balance comptant.

Pour la propriété sixièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement sur chaque lot, de trois billets de $273 75 chaque, dus le 27 mai 1846, le 27 novembre 1846 et le 27 mai 1847, la balance comptant.

Pour la propriété septièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés.

Pour la propriété huitièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété neuvièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété dixièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété onzièmement décrite, un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Pour la propriété douzièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois; la maison devra être assurée et la police transférée au vendeur.

Pour la propriété treizièmement décrite, un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Pour la propriété quatorzièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets pour la somme de $[illegible] chaque, dus le 17 mai 1846 et le 27 novembre 1846 et la balance au tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois. La maison devra être assurée et la police transférée.

Pour la propriété quinzièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Les billets qui ne seraient point payés à maturité porteront un intérêt de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devront être faits dix jours après la vente, faute de quoi, les propriétés seront revendues à la folle enchère, et pour compte des acquéreurs, après deux avis dans les journaux de cette ville. 5 nov.

ÉCOLE DE DROIT DE LA LOUISIANE.

LES leçons de cette Institution, dont l'ouverture date déjà de deux années, et qui est la seule dans les États l'ais où le DROIT CIVIL soit étudié avec soin, commenceront le 1er décembre prochain et finiront le 31 mai suivant.

Les études de l'École de Droit embrassent un cours général et un cours spécial.

Le premier est purement préparatoire et peut être suivi avec avantage par ceux qui, sans vouloir embrasser la carrière du barreau, désirent acquérir une connaissance générale de la nature de nos institutions et des principes qui régissent l'administration de la justice.

Le second a pour but de préparer l'étudiant à l'exercice pratique de la profession d'avocat en Louisiane. L'expérience a démontré que ceux dont l'éducation leur permet de suivre ce cours, peuvent avec de l'application se mettre en état, dans l'espace de six mois, de passer les examens qui leur donneront droit à recevoir leur diplôme.

Pour toutes informations ultérieures, et pour prendre connaissance du tableau synoptique des études du cours, s'adresser au soussigné.

GUSTAVE SCHMIDT,
16 nov—30 117, Royale.

CHARBON.—Les soussignés préviennent leurs pratiques et le public, qu'ils sont prêts à leur fournir du charbon de toute espèce et de première qualité, qu'ils livrent promptement et à des prix modérés pour du comptant. S'adresser à leurs dépôts, rue Canal, No 40, à leur dépôt, rue des Remparts, No 277, chez M. G. Macarty, rue Bourbon, No 228, ou chez F. P. Domingo, No 25, rue de Chartres.

B. & A. SOULIE.

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Mariposa, [illegible] de la Havane, Regalias, Londres, Imperiales, Cazadores et Milar. En magasin, d'importations antérieures, un assortiment complet de différentes marques, à vendre par
11 nov HEPBURN & TURPIN, 11 rue Royale

QUINCAILLERIE A BON MARCHÉ.

LE soussigné appelle l'attention des Marchands de la ville et de la campagne, des planteurs, entrepreneurs, constructeurs, ouvriers et chefs de familles, à la vente de son stock de quincaillerie et fournitures de navires.

Se retirant positivement du commerce de quincaillerie, je vendrai mon stock en lots et en petit détail, à des prix extrêmement bas et convenables aux moyens et au besoin de tout acheteur. VICTOR WILTZ,
6 oct—tm. 46, Vieille Levée, entre Conti et Bienville.